



Syndicat National  
**Force Ouvrière**  
des Lycées et Collèges

Communiqué du  
26 février 2015

Personnels des  
lycées et  
collèges, nous  
subissons  
l'offensive  
d'ensemble pour  
tout  
déréglementer :  
il faut y opposer  
la mobilisation  
d'ensemble,  
la grève  
interprofessionnelle

## 9 avril : tous en grève interprofessionnelle

La confédération Force Ouvrière, la CGT, Solidaires appellent l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à la grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril 2015 pour s'opposer au pacte de responsabilité, à la loi Macron, à la loi territoriale (la FSU donnera sa réponse le 3 mars). Le SNFOLC, avec sa fédération, la FNECFP FO, appelle les personnels des lycées et collèges à se mettre massivement en grève le 9 avril.

### **Le pacte de responsabilité, l'austérité, c'est le blocage des salaires, c'est la paupérisation**

Un professeur stagiaire est embauché à 1,11 fois le SMIC. Et il faut attendre le 8<sup>ème</sup> échelon pour que le traitement d'un professeur certifié ou d'un CPE atteigne 2000 euros ! Et le gouvernement prévoit 7 ans ou plus de blocage du point d'indice !

### **Le pacte de responsabilité, c'est l'explosion des effectifs dans les classes**

30 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2015. Les faits sont là : les effectifs explosent, y compris en éducation prioritaire.

### **La loi Macron c'est la déréglementation du code du travail, c'est aussi l'encouragement à déréglementer tous les statuts, toutes les garanties collectives.**

**Le décret Hamon-Peillon du 20 août 2014 sur les missions et obligations de service :**

- **abroge les décrets du 25 mai 1950** : il casse la définition de nos services en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement dérogeant à la définition du temps de travail dans la fonction publique et supprime la plupart des allègements de service (heures de cabinet d'histoire, de laboratoire, etc.)
- **définit nos services dans le cadre des 1607 heures fonction publique, et introduit des missions liées**, prétexte à imposer des réunions sans limite, les heures de vie de classe non payées, des évaluations de tout nature (y compris le CCF) des élèves de l'établissement.

Un projet de décret découlant du décret du 20 août crée des indemnités pour missions particulières, sous-payées, définies localement, exclusives d'allègements de service. Ce projet entend notamment imposer une hiérarchie intermédiaire en imposant des coordonnateurs de cycle ou de niveau, « chefs d'équipe ». Et en plus le CA, les parents, les élèves, les collectivités locales, voteront pour « avis » sur les indemnités des personnels ! Il n'a recueilli aucune voix au Comité Technique Ministériel du 11 février (Contre : FO, FSU, CGT, SNALC ; abstention : CFDT, UNSA).

### **La réforme territoriale c'est la fragmentation de la République en 13 baronnies**

On annonce des suppressions d'académies avec toutes leurs conséquences sur les mutations, les postes, les suppressions de rectorats et de formations.

### **La loi de refondation de l'école c'est la territorialisation de l'école de la République.**

Le projet de réforme du collège, dont les grandes lignes sont déjà connues, c'est :

- moins d'heures de cours disciplinaires,
- la globalisation des horaires dans plusieurs disciplines ou groupes de disciplines : langues, enseignements artistiques, sciences de la vie et de la terre-physique-technologie, des enseignements complémentaires, différents d'un établissement à l'autre,
- la répartition locale d'une partie des enveloppes horaires, et la fin de la liberté pédagogique des enseignants sous tutelle des conseils pédagogiques, de cycle, de niveau, école-collège.

Personnels des lycées et collèges, nous subissons l'offensive d'ensemble pour tout déréglementer : il faut y opposer la mobilisation d'ensemble, la grève interprofessionnelle.

Le SNFOLC est disponible pour l'action commune à tous les niveaux pour préparer la grève du 9 avril. Il appelle les personnels à se réunir partout en AG dans les établissements pour la décider, l'organiser, et dresser la liste des revendications urgentes :

- **l'augmentation des salaires,**
- **le maintien de toutes les garanties statutaires, l'abrogation du décret Hamon-Peillon et le refus du décret IMP,**
- **l'arrêt des réformes destructrices du service public et de l'école de la République,**
- **la création des postes nécessaires, établissements et classes,**
- **le retrait du pacte de responsabilité et de la Loi Macron.**

**LE 9 AVRIL, À L'APPEL DE FO, CGT, Solidaires : TOUS EN GRÈVE !**

**SNFOLC**  
Siège National

6-8 rue Gaston Lauriau  
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex  
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40  
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

[www.fo-snfolc.fr](http://www.fo-snfolc.fr)